








Suite aux observations réalisées dans les vergers de référence par le réseau régional de surveillance de l'olivier*, un Bulletin de Santé du Végétal - Région Corse est publié par la Chambre Régionale d'Agriculture. Ce BSV rend état de la présence des maladies et ravageurs de l'olivier et de leur impact sur la culture.

En fonction de ces constats, un bulletin de préconisations vient en complément afin de diffuser les bonnes pratiques quant à l'utilisation de produits phytosanitaires : matières actives homologuées, doses d'utilisation, périodes optimales d'application, etc.

Aide aux traitements d'après les données de Météo-France Corse

Le tableau ci-dessous aide à la planification des traitements phytosanitaires en fonction des conditions météorologiques prévues sur la commune la plus proche de la parcelle traitée.

Les paramètres pris en compte sont : le vent (au seuil de 3 sur l'échelle de Beaufort soit 19 km/h selon l'arrêté du 12/09/06 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural), l'humidité (optimale à partir de 60%), la température (comprise entre > 5°C et 25 °C) et les précipitations (peu ou pas de précipitations).

Vitesse approximative du vent au niveau de la rampe	Echelle Beaufort (à 10m de haut)	Description		Signes visibles	Pulvérisation
Moins de 2km/h	Force 0	Calme		Fumée montant à la verticale	Traitement possible (attention au traitement par temps chaud)
2 à 3.5 km/h	Force 1	Très légère brise		Fumée s'inclinant selon le direction de l'air	Traitement possible
3.5 à 6.5 km/h	Force 2	Légère brise		Bruissement des feuilles. Sensation de souffle sur le visage	Traitement possible
6.5 à 10 km/h	Force 3	Brise		Feuilles et pétioles constamment en mouvement	Conditions limites (éviter de pulvériser des herbicides en présence de cultures sensibles)
10 à 15 km/h	Force 4	Vent modéré		Petites branches en mouvement. Envol de papiers et de poussières	Traitement déconseillé

	Jeudi 13 septembre	Vendredi 14 septembre	Samedi 15 septembre
BASTIA	T°C < 25°C, vent à 20 Km/h le matin jusqu'à 14h. Rares averses dans la nuit	T°C < 25°C, vent à 10 Km/h	T°C < 25°C sauf au milieu de la journée, vent de 5 à 10 Km/h
CALVI	T°C < 25°C, vent à 10 Km/h forçant à 30 Km/h avec des rafales à 55 Km/h. Rares averses dans la nuit		T°C < 25°C sauf au milieu de la journée, vent à 10 Km/h forçant à 20 Km/h à partir de 14h
CORTE	Rares averses annoncées toute la journée et la nuit. T°C < 25°C, vent à 10 Km/h forçant à 20 Km/h en milieu de journée		T°C < 25°C sauf au milieu de la journée, vent à 10 Km/h
OLETTA	T°C < 25°C, vent à 20 Km/h forçant à 30 Km/h à partir de 11h pour revenir à 10 Km/h à partir de 17h. Rares averses dans la nuit		T°C < 25°C sauf au milieu de la journée, vent de 5 à 10 Km/h
PIETRALBA	T°C < 25°C, vent à 10 Km/h forçant à 30 Km/h avec des rafales à 55 Km/h. Rares averses dans la nuit		T°C < 25°C et vent à 10 Km/h sauf au milieu de la journée : T°C > 25°C et vent à 20 Km/h
SAN GIULIANO	T°C < 25°C, vent à 30 Km/h à 8h faiblissant à 20 Km/h à partir de 11h. Rares averses dans la nuit	T°C < 25°C, vent à 30 Km/h à 8h faiblissant à 20 Km/h à 14h	

* Structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal de Corse - Oléiculture : AREFLEC, Fredon Corse, Civam bio Corse, CDA 2A, CDA 2B.

MOUCHE DE L'OLIVE – *BACTROCERA OLEAE*

D'après le BSV Arboriculture n°22, la pression de la mouche est faible cette année probablement en raison des températures élevées qui ont dû perturber l'insecte. A présent le climat redevient favorable à l'activité de l'insecte mais la faible intensité des vols laisse prévoir des risques de dégâts relativement faibles. Toutefois, on constate une disparité du taux de capture en fonction des vergers situés à basse altitude. Enfin, au dessus de 150 mètres d'altitude il y a peu ou pas de traces de piqûre de ponte et les captures y sont faibles à nulles.



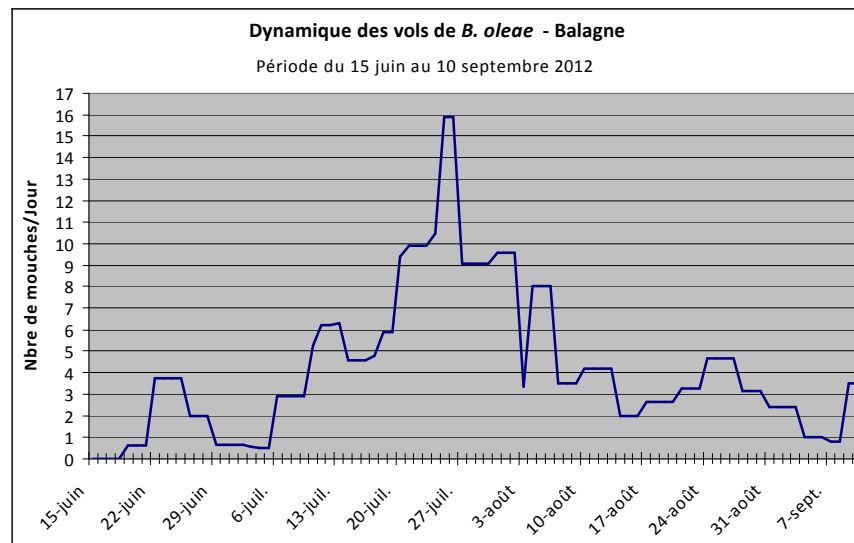
Les deux tableaux ci-dessous ont été obtenus à partir de la moyenne des captures notées dans les vergers de référence :

En **Balagne** (sur 2 sites : **Calenzana, Aregno**) :

Les pièges alimentaires ont capturé des mouches à partir de la deuxième quinzaine de juin. Le pic a très vite été atteint et le vol s'est achevé environ 25 jours plus tard, après un creux marqué probablement dû aux températures élevées.

Le deuxième vol a été le plus important en termes de populations avec un pic à près de 16 mouches/piège/jour en moyenne vers le 25 juillet. Les premières piqûres ont également été notées.

Le troisième vol (du 10 août au 9 septembre) a vu augmenter le nombre de piqûres et de trous de sortie de l'insecte.

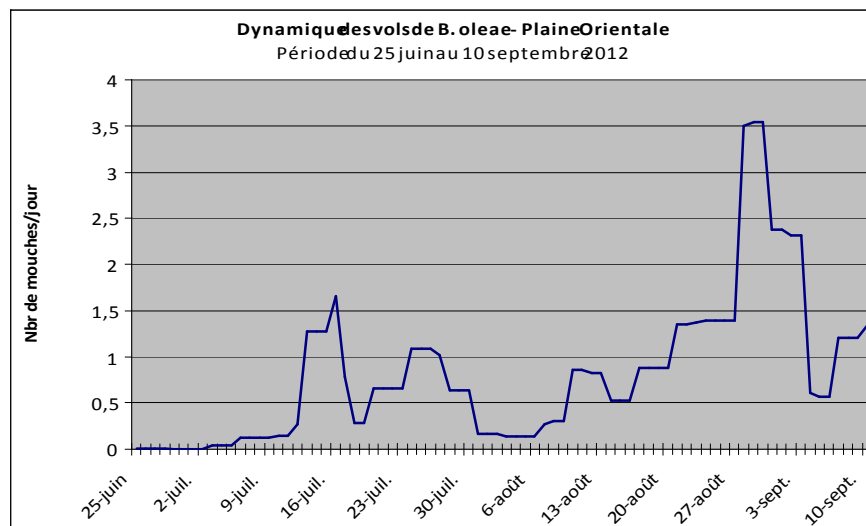


Actuellement les captures augmentent avec une moyenne de 3,5 mouches/piège/jour : il y a donc un risque de piqûres de ponte.

En **Plaine Orientale** (sur 4 sites : **Ghisonaccia, Querciolo, Aleria et Borgo**) : on constate que l'échelle du nombre de mouches piégées par jour est nettement inférieure à celle de Balagne. De plus, le premier vol a été détecté 10 jours plus tard.

Au cours des 1^{er} et 2^{ème} vols, les captures ont rarement dépassé 1 mouche/piège/jour avec peu ou pas de piqûres de ponte.

Le troisième vol a été le plus important en termes de population mais peu de dégâts de ponte ont été signalés. Seul le verger de **Borgo** a vu un pic de 3,5 mouches/piège/jour et le nombre de piqûres augmenter.



Actuellement les captures reprennent mais on reste sous le seuil de 1 mouche/piège/jour sauf à Borgo où on compte 4 mouches/piège/jour.

Dans la plaine du **Nebbiu** la situation est similaire à celle de la **Plaine Orientale** : on est proche d'1 mouche capturée par piège et par jour.

Face à ce constat, le choix de mettre en œuvre une lutte sera décidé en fonction :

- De la **sensibilité des variétés** ;
- **Des populations observées** dans son verger surtout si **les captures de la génération précédente ont été significatives** et des **dégâts éventuels constatés** ;
- Des **traitements déjà réalisés**.

Ainsi, si le nombre de mouche augmente dans vos pièges pour atteindre plus d'1 mouche par piège et par jour pendant plusieurs jours consécutifs et qu'il n'y a pas de traitement réalisé depuis au moins 15 jours vous pouvez opter pour une lutte préventive visant l'adulte afin de limiter le risque de ponte.

Produits autorisés en lutte préventive sur olivier contre la mouche de l'olive : voir le bulletin d'avertissement n°2 du 17/07/12 (Site du syndicat : <http://www.oliudicorsica.fr>, "L'oléiculture en pratique").

ATTENTION AUX LIMITATIONS DU NOMBRE D'UTILISATIONS POUR LES SPECIALITES COMMERCIALES

Rappel : les spécialités commerciales à base de **Lambda-cyhalothrine** sont **limitées à 2 applications maximum par campagne**, celles à base de **Deltaméthrine** sont **limitées à 3 applications maximum par campagne** et celles à base de **Spinosad** (Syneïs appât) sont **limitées à 4 applications maximum par campagne**.

Si vous utilisez une barrière minérale et que la couverture d'argile a été lessivée par les pluies : prévoir un renouvellement de l'application.

Si vous avez traité récemment, attendre le prochain bulletin pour intervenir

CEIL DE PAON – *SPILOCAEA OLEAGINA*

D'après le BSV Arboriculture n°22 nous sommes dans une période à risque pour la propagation et le développement de la maladie. Ceci varie en fonction des zones et des prévisions météorologiques : en cas de pluies annoncées et si vous n'avez pas encore réalisé de traitement il faudrait appliquer un traitement préventif (produits homologués sur olivier à base de cuivre dans le bulletin d'avertissement n°5).

Mélange des produits

Le mélange des produits phyto-pharmaceutiques est encadré par la loi.

Les produits autorisés en oléiculture à base de cuivre peuvent être mélangés avec les insecticides adulticides (deltaméthrine et lambda-cyhalothrine) ou larvicides (diméthoate et thiachlopride) et avec les barrières minérales (argiles et talc).